

### Renseignements :

ERAGE  
Délégation Bourgogne  
12 Boulevard Clemenceau  
21000 DIJON  
Tel : 03 80 73 22 09/06 42 68 09 58  
Mail : bourgogne@erage.eu

### Durée

4 heures



### Spécialisation(s)

Droit du dommage corporel/ Droit de la santé /Droit public

### Niveau(x) :

2. Approfondissement
3. Expertise

**Evaluation :** fiche d'évaluation à l'issue de la formation

### Date

02/10/2020

### Horaires

De 09h00 à 13h00

### Lieu de la formation

Salle à Confirmer  
21000 DIJON

### Intervenant(s) :

Me. Manuel DELAMARRE, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation

**Prérequis :** Connaissance de base de la spécialisation ciblée

**Méthode pédagogique :** Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)/ Etude de cas

**Support remis :** Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

**Objectif de la formation :** Rappeler les grands principes de la responsabilité hospitalière, et étude détaillée des régimes de responsabilité, des règles procédurales en la matière, et de la réparation des préjudices.

### Programme :

La formation permettra de rappeler les grands principes de la responsabilité hospitalière, dégagés par le juge administratif et confirmés par le législateur.

Seront successivement étudiés :

- Les régimes de la responsabilité hospitalière :
  - pour faute,
  - sans faute
  - solidarité nationale
- Les règles procédurales en matière de responsabilité hospitalière,
- La réparation des différents préjudices.

Bien entendu, la formation sera plus particulièrement l'occasion de souligner l'actualité jurisprudentielle dans ce domaine très mouvant.

## A retourner à :

ERAGE  
Délégation Bourgogne  
12 Boulevard Clemenceau  
21000 DIJON  
Tel : 03 80 73 22 09/06 42 68 09 58  
Mail : bourgogne@erage.eu

## Date

02/10/2020

## Horaires

De 09h00 à 13h00

## Durée

4 heures

## Lieu de la formation

Salle à Confirmer

21000 DIJON

## Niveau

2. Approfondissement
3. Expertise



## Spécialisation

- Droit du dommage corporel
- Droit de la santé
- Droit public

## Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

## Formation limitée à :

30 personnes

## Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

## Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE  
(1 chèque par participant et par formation)

## Renseignements sur le participant

Civilité : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Barreau : .....

Cabinet ou structure: .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Case Palais : .....

E-mail : .....

Jeune Barreau (moins de 2 ans d'exercice) Année prestation serment .....

Profession :  Avocat Libéral  Avocat Salarié  Magistrat  Juriste

Autre, précisez .....

## ERAGE organisme de formation N° 42670280867

## Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées. Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Lire le règlement intérieur : <http://www.erage.eu/?p=8441>

Les données à caractère personnel collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse [dpo@erage.eu](mailto:dpo@erage.eu), assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : [www.erage.eu](http://www.erage.eu).

Fait le ..... à .....

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

## Coût de la formation :

Avocat et autre public :	140 €
Avocat 2 premières années d'exercice :	100 €